

Image not found or type unknown



peut-on déclarer à charge une épouse et des enfants hors de fran

Par **vogel**, le **18/07/2012** à **15:32**

Bonjour, un étranger résidant en France peut-il déclarer à sa charge son épouse et ses enfants qui résident hors du territoire français ? Il est non imposable grâce à cela